

ASAP

Accesso ai Servizi,
Approcci e Pratiche



Fonds Européen d'Asile,
de Migration et d'Intégration.

ALLONS À L'ÉCOLE !

Guide d'inscription
aux services éducatifs et au système scolaire
de la municipalité de Florence



ALLONS À L'ÉCOLE !



Guide de l'inscription aux services éducatifs et au système scolaire de la municipalité de Florence

Ce petit guide vise à fournir des informations claires et utiles sur le fonctionnement du système scolaire italien afin de faciliter l'accès aux services liés à l'éducation pour les citoyens de pays tiers présents sur le territoire de la ville de Florence. Une analyse réalisée par COSPE sur l'accès aux services pour les citoyens d'origine étrangère a révélé que l'un des principaux problèmes d'accès aux services éducatifs est lié aux difficultés rencontrées par les familles pour obtenir des informations claires et dans leur langue sur les modalités d'inscription et les procédures d'accès aux services liés au système scolaire ainsi que sur l'utilisation des systèmes numériques, tels que le spid, qui constituent souvent un véritable obstacle à l'accès aux services.

C'est pourquoi nous avons choisi de recueillir quelques informations utiles qui peuvent orienter le système scolaire italien et qui seront fournies en italien, arabe, chinois, français et anglais.

Ce guide est réalisé dans le cadre du projet européen ASAP, qui vise à concevoir et à mettre en œuvre des pratiques efficaces et reproductibles capables de répondre aux besoins des migrants en matière d'accès aux services dans les domaines du travail, de la santé, de l'éducation et du logement, dans 6 pays européens (Autriche, Croatie, Grèce, Italie, Roumanie et Espagne).

Le système scolaire en Italie

Ce guide est réalisé dans le cadre du projet européen ASAP, qui vise à concevoir et à mettre en œuvre des pratiques efficaces et reproductibles capables de répondre aux besoins des migrants en matière d'accès aux services dans les domaines du travail, de la santé, de l'éducation et du logement, dans 6 pays européens (Autriche, Croatie, Grèce, Italie, Roumanie et Espagne).

SERVICES ÉDUCATIFS

0-6 ANS





LA CRÈCHE

La crèche accueille les enfants à partir de 3 mois et joue un rôle fondamental dans leur développement et leur formation. Il existe des crèches municipales, privées accréditées (reconnues par l'organisme public) et privées non accréditées. Les coûts peuvent varier en fonction de l'heure choisie, du revenu familial et du type de crèche sélectionnée et sont calculés en fonction de l'indicateur de situation économique équivalente (ISEE) de la famille, qui est traité dans les centres d'assistance fiscale (CAF) et doit être présenté chaque année.

L'inscription à la crèche peut se faire exclusivement en ligne, via le site de la municipalité de Florence :

<https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/iscrizioni-alle-scuole-dellinfanzia-comunali>



voir le tutoriel vidéo expliquant la procédure

<https://youtu.be/-sARcagbX1c>

Pour vous inscrire en ligne, vous devez avoir l'un des documents suivants :

1. Système public de gestion de l'identité numérique (SPID) - comment l'activer :

<https://www.spid.gov.it/cos-e-spid/come-attivare-spid/>

Voici un tutoriel vidéo expliquant pas à pas comment activer le SPID :

<https://youtu.be/Rk6h7yCecac>

2. Carte d'identité électronique (CIE) - info:

<https://www.cartaidentita.interno.gov.it/>

3. Carte Nationale des Services (CNS) ou Carte sanitaire régionale à activer aux guichets ASL de la Région Toscane ou dans les pharmacies agréées .

Rappelez-vous que pour demander le SPID, vous devez être en possession de la carte d'identité en cours de validité.

Si la loi ne vous permet pas au moment d'accéder à l'un des documents susmentionnés, vous pouvez présenter la demande d'inscription sur papier, en joignant une pièce d'identité des deux parents, le code fiscal du parent qui présente la demande et un permis de séjour éventuel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ :



BUREAU D'INFORMATION DU SERVICE DE L'ENFANCE

Direction de l'éducation - Via Nicolodi 2, deuxième étage salle A66

tél 055 2625748 ou 055 2625749

e-mail: iscrizioni.scuolainfanzia@comune.fi.it

lien: <https://educazione.comune.fi.it/pagina/0-6-anni>

LES FAMILLES ÉTRANGÈRES AYANT DES DIFFICULTÉS LINGUISTIQUES E
peuvent demander une assistance au :



GUICHET D'IMMIGRATION

Villa Pallini, via Francesco Baracca 150/p (accès depuis la Viuzzo delle Calvane 1)

Heures d'ouverture : Lundi, mercredi et vendredi 9h00-12h45.

Mardi et jeudi 9h00-12h45 et 14h30-17h15.

Tél.: 055 2767078 / 055 2767079 - e-mail: immigr@comune.fi.it

Avec le financement du Programme régional Fse+ 2021-2027, la Région Toscane a mis en place la **mesure « Nidi » gratuite** qui reconnaît les familles avec des enfants résidant en Toscane, jusqu'à 3 ans, avec un ISEE jusqu'à 35 000 euros qui demandent une contribution au droit des crèches municipales ou privées accréditées auprès de la Région.

La contribution maximale est de 527 €/mois par enfant et peut s'ajouter à toute autre contribution de l'INPS, jusqu'à un maximum total de 800 € de contribution. Les questions se posent en ligne.

Retrouvez toutes les informations sur cette page <https://www.regione.toscana.it/-/nidi-gratis> également en anglais, français, espagnol, roumain, albanais, ukrainien, chinois



L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle accueille les enfants de 3 à 6 ans et joue un rôle fondamental dans leur développement et leur formation. Ici aussi, il existe différents types d'écoles maternelles : écoles municipales, publiques et privées accréditées et non accréditées. Tous les coûts sont liés à la disponibilité et à la demande d'accès à des services supplémentaires (tels que le transport et la cantine, avant et après l'école) et sont calculés sur la base de l'indicateur de situation économique équivalente (ISEE) de la famille, qui est traité dans les centres d'assistance fiscale (CAF) et doit être présenté chaque année.

L'inscription aux services de garde d'enfants (crèche et/ou école maternelle) peut se faire exclusivement en ligne, via le site de la municipalité de Florence : <https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/iscrizioni-alle-scuole-dellinfanzia-comunali>



voir le tutoriel vidéo expliquant la procédure
<https://youtu.be/-sARcagbX1c>

Pour vous inscrire en ligne, vous avez besoin de l'un des documents suivants :

1. Système public de gestion de l'identité numérique (SPID) - comment l'activer : <https://www.spid.gov.it/cos-e-spid/come-attivare-spid/>

Voici un tutoriel vidéo expliquant pas à pas comment activer le SPID :

<https://youtu.be/Rk6h7yCecac>

2. Carte d'identité électronique (CIE) - info: <https://www.cartaidentita.interno.gov.it/>

3. Carte Nationale des Services (CNS) ou Carte sanitaire régionale à activer aux guichets ASL de la Région Toscane ou dans les pharmacies agréées.

Rappelez-vous que pour demander le SPID, vous devez être en possession de la carte d'identité en cours de validité.

Si la loi ne vous permet pas au moment d'accéder à l'un des documents susmentionnés, vous pouvez présenter la demande d'inscription sur papier, en joignant une pièce d'identité des deux parents, le code fiscal du parent qui présente la demande et un permis de séjour éventuel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ :



BUREAU D'INFORMATION DU SERVICE DE L'ENFANCE

Direction de l'éducation - Via Nicolodi 2, deuxième étage salle A66

tél 055 2625748 ou 055 2625749

e-mail: iscrizioni.scuolainfanzia@comune.fi.it

lien: <https://educazione.comune.fi.it/pagina/0-6-anni>

LES FAMILLES ÉTRANGÈRES AYANT DES DIFFICULTÉS LINGUISTIQUES peuvent demander une assistance au :



GUICHET D'IMMIGRATION

Villa Pallini, via Francesco Baracca 150/p (accès depuis le Viuzzo delle Calvane 1)

Heures d'ouverture : Lundi, mercredi et vendredi 9h00-12h45.

Mardi et jeudi 9h00-12h45 et 14h30-17h15.

Tél.: 055 2767078 / 055 2767079 - e-mail: immigr@comune.fi.it

AUTRE RESSOURCE D'INFORMATION

Dans de nombreuses écoles de la municipalité de Florence, vous pouvez accéder à des services tels que le transport scolaire, le service préscolaire et postscolaire et la cantine.

Transport scolaire

La municipalité de Florence offre le service de transport scolaire payant actif uniquement pour certaines écoles (voir liste sur le site <https://servizi.comune.>



[fi.it/servizi/scheda-servizio/trasporto-alunni](https://www.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/trasporto-alunni)). Le service est disponible sur demande individuelle. L'inscription au service Transport scolaire, pour les écoles dans lesquelles il est actif, doit être présentée au mois de janvier de chaque année.

Plus d'informations :

<https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/trasporto-alunni>

Services préscolaire et postscolaire

Les services avant et après l'école peuvent être mis en place pour l'école maternelle. L'horaire scolaire standard pour les écoles maternelles est de 8h30 à 16h30. Cependant, lorsque vous vous inscrivez, vous pouvez demander pour des besoins spécifiques l'entrée anticipée (entre 7h30 et 7h40 ou entre 8h et 8h10) et/ou la sortie différée (entre 16h50 et 17h).

Pour l'année scolaire 2023-2024, le service préscolaire et postscolaire fonctionne dans les écoles suivantes : Lavagnini, Mameli, Marconi, Matteotti, Rodari, Rossini et Villani.

Plus d'informations: <https://educazione.comune.fi.it/pagina/pre-e-post-scuola>

Cantine

Le service de cantine scolaire est fourni par les écoles maternelles municipales et publiques. Pour y accéder, il faut en faire la demande au moment de l'inscription en première année de l'école maternelle et chaque année suivante, au moment de l'inscription et de la reconfirmation de l'inscription à l'école.

Le coût du service varie en fonction de la situation économique (ISEE) du ménage de chaque enfant.

Il est nécessaire de présenter chaque année, au plus tard le 30 septembre, une demande de réduction tarifaire, en fournissant l'ISEE.

Lien: <https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/domanda-unica-di-agevolazione-tariffaria>

Lien: <https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/iscrizione-alla-refezione-mensa-scolastica>



Regardez le tutoriel vidéo sur comment demander l'accès au service de
https://youtu.be/Tr6EdBucb_w

L'ÉCOLE OBLIGATOIRE





Le système scolaire italien a pour objectif de garantir l'enseignement gratuit et obligatoire pour une période de 10 ans, de 6 à 16 ans (école obligatoire). Cela signifie que tous les enfants résidant sur le territoire italien, même s'ils n'ont pas la nationalité italienne, ont le droit et l'obligation de fréquenter l'école à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le système scolaire italien est divisé en deux cycles d'enseignement : le premier de 8 ans et le second de 5 ans.

1^{ER} CYCLE D'ÉDUCATION

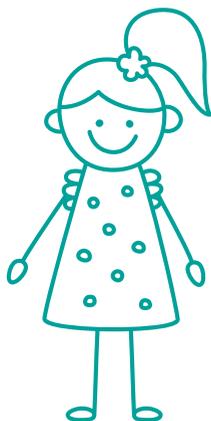
Il est divisé en 2 parcours : **école élémentaire** (ou école primaire) et secondaire (ou **école secondaire** de premier cycle).

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (ou école primaire)

Elle dure cinq ans et accueille les enfants de 6 à 11 ans. La participation est obligatoire et gratuite. Les enfants qui atteignent l'âge de six ans avant le 30 avril de l'année suivante peuvent s'inscrire l'année précédente.

Pour ceux qui résident dans la municipalité de Florence, les manuels scolaires sont fournis gratuitement, en présentant le code fiscal des parents, dans les librairies ou les papeteries autorisées -> liste pour l'année scolaire 2023/2024 https://servizi.comune.fi.it/sites/www.comune.fi.it/files/20231127_as_2023_24_albo_adesioni_elenco.pdf

Info: <https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/fornitura-gratuita-libri-di-testo-scuola-primaria-cedole-librarie>



L'inscription a lieu au mois de janvier de chaque année et se fait via le [site Web du ministère de l'Éducation](#). L'année scolaire commence en septembre et se termine en juin.

À cette adresse Web, vous trouverez un **tutoriel vidéo** qui explique étape par étape comment remplir le formulaire en ligne pour l'inscription scolaire pour chaque classe de l'école primaire, secondaire du premier niveau et secondaire du second niveau :

<https://youtu.be/qWm6G06yyh4>

Si l'inscription a lieu au cours d'une année scolaire déjà commencée, elle doit être effectuée directement auprès du secrétariat pédagogique de l'école choisie. Si l'école où l'enfant souhaite s'inscrire a déjà atteint le nombre maximum d'élèves et n'a plus de places disponibles, l'école elle-même doit obligatoirement fournir au parent/tuteur une déclaration, signée par le directeur de l'école, expliquant le motif du refus d'inscription et doit envoyer la demande d'inscription à un autre établissement scolaire similaire.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LES INSCRIPTIONS ET LES SERVICES SCOLAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER :



INFORMATIONS INSCRIPTIONS SERVICES SCOLAIRES

Via Nicolodi 2

e-mail: iscrizioni.scuolaonline@comune.fi.it

lien: <https://educazione.comune.fi.it/pagina/6-16-anni>

AUTRE RESSOURCE D'INFORMATION

La municipalité de Florence, à travers le projet EULIM, a réalisé deux vidéos qui fournissent des informations générales sur «L'École obligatoire» (de 6 à 16 ans), disponibles avec des sous-titres en italien, arabe, bengali, chinois, anglais et espagnol sur ce lien :

<https://accoglienza.toscana.it/-/comune-di-firenze-video-informazioni-scuola-accessibile-studenti-cittadini-di-paesi-terzi>

Dans de nombreuses écoles de la municipalité de Florence, vous pouvez accéder à des services tels que le transport scolaire, le service préscolaire et postscolaire et la cantine.



Transport scolaire

La municipalité de Florence offre le service de transport scolaire payant actif uniquement pour certaines écoles (voir liste sur le site <https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/trasporto-alunni>). Le service est disponible sur demande individuelle, l'inscription au service Transport scolaire, pour les écoles où il est actif, doit être présentée au mois de janvier de chaque année.

Plus d'informations :

<https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/trasporto-alunni>

Services préscolaire et postscolaire

Les services avant et après l'école peuvent être mis en place pour l'école primaire. L'horaire normal des cours est de 8h30 à 16h30. Plusieurs services sont disponibles, notamment l'accueil, la surveillance et le divertissement des élèves avant et/ou après les cours. Le service préscolaire se déroule avant les cours, à partir de 7h35 jusqu'au début des cours, avec une entrée libre jusqu'à 8h00. Le service postscolaire, quant à lui, est disponible jusqu'à 17h30.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le service postscolaire fonctionne dans les écoles suivantes : Lavagnini, Mameli, Marconi, Matteotti, Rodari, Rossini et Villani.

Plus d'informations: <https://educazione.comune.fi.it/pagina/pre-e-post-scuola>

Cantine

Le service de cantine scolaire est fourni par les écoles primaires publiques. Pour y accéder, il faut en faire la demande au moment de l'inscription en première année, au moment de l'inscription à l'école.

Le coût du service varie en fonction de la situation économique (ISEE) du ménage de chaque enfant.

Il est nécessaire de présenter chaque année, au plus tard le 30 septembre, une demande de réduction tarifaire, en fournissant l'ISEE.

Lien: <https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/domanda-unica-di-agevolazione-tariffaria>



Regardez le tutoriel vidéo sur comment demander l'accès au service de
https://youtu.be/Tr6EdBucb_w

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (ou école secondaire du premier cycle)

Il s'adresse aux étudiantes et étudiants de 11 à 14 ans, pour une durée de trois ans. La dernière année prévoit un examen pour obtenir la « licenza media » (équivalent du brevet des collèges en France) nécessaire pour accéder au deuxième cycle de l'enseignement (lycée). Les manuels ne sont pas inclus dans la gratuité, mais vous pouvez demander un remboursement en cas d'appels d'offres régionaux ou municipaux. Pour obtenir ce type d'information, nous vous recommandons de demander au secrétariat de l'école ou de consulter régulièrement les sites Web de la municipalité et de la région.

L'inscription a lieu au mois de janvier de chaque année et se fait via [le site Web du ministère de l'Éducation](#). L'année scolaire commence en septembre et se termine en juin.

À cette adresse Web, vous trouverez un tutoriel vidéo qui explique étape par étape comment remplir le formulaire en ligne pour l'inscription scolaire pour chaque classe de l'école primaire, secondaire du premier niveau et secondaire du second niveau :

<https://youtu.be/qWm6G06yyh4>

Si l'inscription a lieu au cours d'une année scolaire déjà commencée, elle doit être effectuée directement auprès du secrétariat pédagogique de l'école choisie.

Si l'école où l'enfant souhaite s'inscrire a déjà atteint le nombre maximum d'élèves et n'a plus de places disponibles, l'école elle-même doit obligatoirement fournir au parent/tuteur la responsabilité parentale/du tuteur une déclaration, signée par le directeur de l'école, expliquant la raison du refus d'inscription et doit envoyer la demande d'inscription à un autre établissement scolaire similaire.



POUR TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LES INSCRIPTIONS ET LES SERVICES SCOLAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER :



INFORMATIONS INSCRIPTIONS SERVICES SCOLAIRES

Via Nicolodi 2

e-mail: iscrizioni.scuolaonline@comune.fi.it

lien: <https://educazione.comune.fi.it/pagina/6-16-anni>

AUTRE RESSOURCE D'INFORMATION

La municipalité de Florence, à travers le projet EULIM, a réalisé deux vidéos qui fournissent des informations générales sur «L'École obligatoire» (de 6 à 16 ans), disponibles avec des sous-titres en italien, arabe, bengali, chinois, anglais et espagnol sur ce lien :

<https://accoglienza.toscana.it/-/comune-di-firenze-video-informazioni-scuola-accessibile-studenti-cittadini-di-paesi-terzi>

ÉCOLE SUPÉRIEURE (ou école secondaire du second cycle)

L'enseignement supérieur dure cinq ans et accueille des élèves de 14 à 18 ans. Ces écoles sont divisées en lycées, instituts techniques et instituts professionnels. La dernière année prévoit un examen pour obtenir le «diploma di maturità», l'équivalent du diplôme du baccalauréat en France, qui est nécessaire pour s'inscrire à l'Université.

Il existe également l'Éducation et Formation Professionnelle (FP) de compétence régionale, d'une durée de 3 ou 4 ans, qui propose des cours pour les garçons et les filles de 16 à 18 ans.

L'inscription a lieu au mois de janvier de chaque année et se fait via le [site Web du ministère de l'Éducation](#). L'année scolaire commence en septembre et se termine en juin.

À cette adresse Web, vous trouverez un tutoriel vidéo qui explique étape par étape comment remplir le formulaire en ligne pour l'inscription scolaire pour chaque classe de l'école primaire, secondaire du premier niveau et secondaire du second niveau :

<https://youtu.be/qWm6G06yyh4>

Si l'inscription a lieu au cours d'une année scolaire déjà commencée, elle doit être effectuée directement auprès du secrétariat pédagogique de l'école choisie.

Si l'école où votre enfant souhaite s'inscrire a déjà atteint le nombre maximum d'élèves et n'a plus de places disponibles, l'école elle-même doit obligatoirement fournir au parent/tuteur la responsabilité parentale/du tuteur une déclaration, signée par le directeur de l'école, expliquant la raison du refus d'inscription et doit envoyer la demande d'inscription à un autre établissement scolaire similaire.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LES INSCRIPTIONS ET LES SERVICES SCOLAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER :



INFORMATIONS INSCRIPTIONS SERVICES SCOLAIRES

Via Nicolodi 2

e-mail: iscrizioni.scuolaonline@comune.fi.it

lien: <https://educazione.comune.fi.it/pagina/6-16-anni>



AUTRE RESSOURCE D'INFORMATION

La municipalité de Florence, à travers le projet EULIM, a réalisé deux vidéos qui fournissent des informations générales sur « L'École obligatoire » (de 6 à 16 ans), disponibles avec des sous-titres en italien, arabe, bengali, chinois, anglais et espagnol sur ce lien :

<https://accoglienza.toscana.it/-/comune-di-firenze-video-informazioni-scuola-accessibile-studenti-cittadini-di-paesi-terzi>

Certaines associations qui fournissent un service gratuit après l'école

Les horaires et les jours auxquels le service post scolaire est prévu changent chaque année, vous trouverez ci-dessous une liste des organismes qui l'organisent habituellement, contactez-les pour connaître l'offre valable pour la période qui vous intéresse :

Gli Anelli Mancanti - Centre interculturel régional

Quartier 1

Le service post scolaire est réservé aux familles de via Palazzuolo et aux enfants qui fréquentent les écoles secondaires et primaires de la zone de via Palazzuolo.

Via Palazzuolo, 8, tél. 055 23 99 533

e-mail: glianellimancanti@yahoo.it / info@anellimancanti.org

uniquement messages WhatsApp tél. 334 98 50 793

www.anellimancanti.com

Les Coopératives sociales CAT, Cepiss et Girasole

Quartiers 4 et 5

en collaboration avec les Quartiers 4 et 5, proposent des activités d'aide aux devoirs en groupe pour les élèves des écoles primaires et secondaires dans les locaux du Centre Culturel il Kantiere à via del Cavallaccio, 1/Q (pour le Quartier 4) dans les locaux du Centro per l'Età Libera Il Tabernacolo à via Accademia del Cimento, 32 et dans les locaux de la ludothèque La Prua à via della Sala 2 (pour le Quartier 5).

Tél. 377 6732232

Centro polivalente Metropolis

Quartier Le Piagge

projet du Consortium Martin Luther King, auprès de l'association Ieri Oggi e Domani via Liguria 4, quartiere Le Piagge.

Tél. 3938839538

E-mail centropolivalente.metropolis@gmail.com

Ludothèque

Les ludothèques sont des espaces de socialisation et de jeu, conçus pour les garçons et les filles de 0 à 10 ans et pour leurs familles. L'inscription est gratuite.

Sur cette page, vous trouverez la liste des ludothèques de la municipalité de Florence : <https://educazione.comune.fi.it/ludoteche>

App ScuolaMobile

Il est possible de recevoir des informations sur tous les services scolaires fournis par la municipalité de Florence, tels que la cantine, les autobus scolaires, avant et après l'école, également en téléchargeant l'application ScuolaMobile, si votre fils/fille fréquente une école maternelle, primaire ou secondaire de la municipalité de Florence.

Info: <https://www.comune.fi.it/app/scuolamobile>

Aides sociales

Le Pack «scuola»

La municipalité de Florence fournit le pack «scuola», c'est-à-dire une contribution économique pour couvrir les frais d'achat de livres scolaires, de matériel pédagogique et de services scolaires. Les étudiants et étudiantes résidant à Florence peuvent en faire la demande, appartenant à des familles à faible revenu, dont l'ISEE ne dépasse pas 15 748,78 euros

Le pack «Scuola» est distribué aux élèves des écoles primaires et secondaires (premier et deuxième niveau) et aux garçons et aux filles qui fréquentent



l'école secondaire (deuxième niveau, lycée ou institut technique) ou la formation professionnelle (instituts professionnels ou agence de formation accréditée). La contribution varie d'un minimum de 150 euros à un maximum de 300 euros.

Pour demander la contribution, vous devez suivre la procédure en ligne disponible sur cette page : <https://servizi.comune.fi.it/servizi/scheda-servizio/incentivi-economici-individuali-per-il-sostegno-al-diritto-allo-studio>

Dans ce cas également, pour faire la demande en ligne, il est nécessaire d'avoir l'un des documents suivants :

1. Système public de gestion de l'identité numérique (**SPID**)
2. Carte d'identité électronique (**CIE**)
3. Carte Nationale des Services (**CNS**) ou Carte sanitaire régionale à activer aux guichets ASL de la Région Toscane ou dans les pharmacies agréées

Le registre électronique

Le registre électronique est l'outil numérique à travers lequel gérer les informations scolaires des étudiants et des étudiantes. Sur cette plateforme, les parents peuvent accéder à différentes informations concernant le parcours scolaire de leurs enfants : présences et absences, notes de contrôle et d'examen, communications de l'école et plus encore.

Sur ce lien, vous trouverez des vidéos expliquant le fonctionnement du registre électronique avec le programme Classeviva adopté par les écoles de Florence

<https://youtu.be/RBTYExd-xWY>

Les centres d'alphabétisation de la commune

Pour faciliter l'intégration à l'école des étudiants et étudiantes récemment arrivés d'autres pays et soutenir l'apprentissage de l'italien comme deuxième langue, la municipalité de Florence a mis en place des centres d'alphabétisation. Ces centres organisent des ateliers linguistiques dans les écoles et, le cas échéant, aident à la communication entre l'école et les familles étrangères nouvellement arrivées.

Ce sont les dirigeants des écoles qui, au début de l'année scolaire, doivent demander à la Direction de l'éducation (Bureau de l'inclusion scolaire) l'activation du service d'alphabétisation pour leur établissement. Ce service est gratuit.

Le CPIA - Centre provincial pour l'éducation des adultes

C'est un centre créé par le ministère de l'Éducation pour les adultes qui ne sont pas titulaires du diplôme obtenu à la fin du premier cycle de l'enseignement (licence moyenne, équivalent du brevet des collèges) ou qui n'ont pas terminé la scolarité obligatoire.

Le CPIA propose des parcours d'éducation répartis en trois domaines :

- Cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue italienne comme L2 (deuxième langue), avec délivrance du Certificat de Compétence linguistique en cas de réussite au test final ;
- Parcours pour obtenir le diplôme de «licenza media» (terminant ainsi le premier cycle de l'enseignement) ;
- Cours d'alphabétisation fonctionnelle, langues étrangères, informatique de base et préparation à l'ECDL.

Les certificats de compétence en langue italienne délivrés par le CPIA sont valables auprès de la préfecture de police et de la préfecture :

- le niveau A2 pour le permis de séjour de longue durée UE
- le niveau B1 pour la nationalité italienne.

Plusieurs établissements proposent ce service :



Siège de Florence – Novoli, Via San Donato, 48/50
e-mail: beatoangelico.cpiafirenze@gmail.com

Siège de Florence – Centro 1, Via Nicolodi, 2

Siège de Florence – Centro 2, Viale Spartaco Lavagnini
Tél. 055 751708 Email: didattica.cpiafirenze@gmail.com

Associations

Il existe également plusieurs associations qui offrent gratuitement ou avec une petite contribution des cours d'italien L2, d'italien pour le travail et la formation professionnelle et d'italien pour l'obtention du permis de conduire.

Certaines offrent également les certifications de langue italienne CELI, nécessaires pour le permis de séjour UE pour les résidents de longue durée (A2) et la citoyenneté italienne (B1).

Il existe également des écoles privées avec lesquelles la municipalité a conclu des accords pour permettre aux personnes ayant des difficultés financières de participer gratuitement ou avec une petite contribution.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER AU :



BUREAU DE L'IMMIGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE FLORENCE

via Nicolodi 2 (en vous munissant d'une pièce d'identité et d'un permis de séjour en cours de validité)

Pour plus d'informations, téléphoner du lundi au vendredi de 9h à 13h, le mardi et le jeudi également de 15h à 17h tél. 055 262 5709 / 5824 / 5811

e-mail: direzione.istruzione@comune.fi.it

La programmation des cours change chaque année, vous trouverez ci-dessous une liste d'organismes qui organisent généralement des cours d'italien, contactez-les pour connaître l'offre valable pour la période qui vous intéresse :

Acisjf

via Valfonda,1 (stazione SMN - voie 5)

tél. 055 29 46 35 | **e-mail:** acisjf.firenze@gmail.com

Anolf-Cisl

via C. Del Prete, 135 | **tél.** 055 32 69 029 | **e-mail:** anolf.firenze@gmail.com

ARCI Comité territorial Florence

piazza de' Ciompi, 11 | **tél.** 055 26 29 72 10 | **e-mail:** firenze@arci.it

BiblioteCaNova Isolotto (Ville de Florence)

via Chiusi, 4/3 | **tél.** 055 71 08 34 | **e-mail:** bibliomondo@comune.fi.it

Casa della Cultura e della Ricreazione (Maison de la Culture et des Loisirs)

via Forlanini, 164 | **tél.** 055 41 46 25 | **e-mail:** casadellacultura@live.it

Casa del Popolo Galluzzo – ARCI

via S. Francesco D'Assisi 1

tél. 055 20 49 505 / 331 58 81 417 | **e-mail:** cdpgalluzzo@libero.it

Centro Internazionale Studenti G. La Pira

via De' Pescioni, 3 | **tél.** 055 21 35 57 | **e-mail:** accoglienza@cislapira.it

italianiinflorence@cislapira.it | centroiternazionalelapira.org

Centre social G. Barberi

Borgo Pinti, 74 | **tél.** 055 24 80 067 | **e-mail:** ass.barberi@libero.it

Centre social Il Pozzo- Association Il Muretto

piazza I. Alpi e M. Hrovatin, 2, Le Piagge | **tél.** 055 37 37 37

Circolo Vie Nuove – ARCI

viale D. Giannotti, 13 | **tél.** 393 91 90 534 | **e-mail:** vienuove@vienuove.it

Cercle culturel récréatif Il Girone

via Aretina, 24 loc. Il Girone- Fiesole

tél. 339 29 34 756 / 338 17 18 628 | **e-mail:** circoloarci.girone@libero.it

Circolo Arci "Fra i lavoratori" di Porta al Prato

via delle Porte Nuove, 33 | **tél.** 055 26 29 72 69



COSPE

Via Slataper, 10 | **tél.** 055 473556 | **e-mail:** info@cospe.org

Diaconia Valdese Fiorentina

Centro Metropolis Le Piagge, via Liguria, 4

tél. 055 97 55 283 / 393 88 39 538

e-mail: centropolivalente.metropolis@gmail.com

Gli Anelli Mancanti - Centre interculturel régional

via Palazzuolo, 8

tél. 055 23 99 533 / 334 98 50 793 (solo whatsapp)

e-mail: glianellimancanti@yahoo.it / info@anellimancanti.org
anellimancanti.com

LIMO - Langages en mouvement

siège social c/o Spazio Co-Stanza, via del Ponte alle Mosse 32-38 R

tél. 334 74 13 072 | **e-mail:** info@limolinguaggi.eu | www.limolinguaggi.eu

Nosotras - Association Interculturelle de femmes

via Faenza, 103 | **tél.** 055 27 76 326 | **e-mail:** donnenosotras@gmail.com
nosotras.it

Progetto Arcobaleno

via del Leone, 9 | **tél.** 055 28 00 52 | **e-mail:** scuola@progettoarcobaleno.it

Rete di solidarietà Q3

Quartier 3 (municipalité de Florence)

piazza Elia Dalla Costa 33

tél. 055 68 100 79 | **e-mail:** solidarietaq3@comune.fi.it

Ass.ne Il Colle

Quartier 5 (municipalité de Florence), via R. Giuliani, 115/m

tél. 348 23 24 967 | **e-mail:** referente: pivettona@hotmail.com

SMS Rifredi – ARCI

via Vittorio Emanuele, 303 | **tél.** 055 42 20 504 | **e-mail:** smsrifredi@virgilio.it

SMS Peretola – ARCI

via Pratese, 48 | **tél.** 055317131 / 3357184079



Ce guide a été financé par le Fonds FAMI Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne.

Le contenu de ce rapport représente le seul point de vue des auteurs et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation qui peut être faite des informations qui y sont contenues.

